HYDRANAL™-LipoSolver CM

37855-1L

Version 1.5 Date de révision 24.08.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	:	HYDRANAL™-LipoSolver CM
FDS-nombre	:	000000020631
Type de produit	:	Mélange
Remarques	:	SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	:	Substances chimiques de laboratoire
Utilisations déconseillées	:	aucun(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	:	Honeywell Specialty Chemicals Seelze GmbH Wunstorfer Straße 40 30926 Seelze Allemagne	Honeywell International, Inc. 115 Tabor Road Morris Plains, NJ 07950-2546 USA
Téléphone	:	(49) 5137-999 0	
Téléfax	:	(49) 5137-999 123	
Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec:	:	PMTEU Product Stewardship: SafetyDataSheet@Honeywell.com	

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	:	+1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport) +1-303-389-1414 (Medical)
Pays Poison Control Center basé	:	voir le chapitre 15.1

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Liquides inflammables Catégorie 3
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
Toxicité aiguë Catégorie 4 - Oral(e)
H302 Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë Catégorie 3 - Inhalation
H331 Toxique par inhalation.
Toxicité aiguë Catégorie 4 - Dermale
H312 Nocif par contact cutané.
Irritation cutanée Catégorie 2
H315 Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire Catégorie 2
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Cancérogénicité Catégorie 2
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
Toxicité pour la reproduction Catégorie 2
H361d Susceptible de nuire au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 1
H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Catégorie 1
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion et inhalation.

2.2. Éléments d'étiquetage

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger :

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302 + H312	Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les

			organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion et inhalation.
Conseils de prudence	:	P260	Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
		P280	Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.
		P284	Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.
		P301 + P330 + P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
		P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
		P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
		P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
		P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette	:	trichlorométhane; chloroforme méthanol	

2.3. Autres dangers

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom Chimique	No.-CAS No.-Index Numéro d'Enregistrement REACH No.-CE	Classification 1272/2008	Concentration	Remarques
trichlorométhane; chloroforme	67-66-3 602-006-00-4 01-2119486657-20 200-663-8	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 3; H331 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Carc. 2; H351 Repr. 2; H361d STOT RE 1; H372 STOT SE 3; H336	>= 50 % - <= 100 %	1*
méthanol	67-56-1 603-001-00-X 01-2119433307-44 200-659-6	Flam. Liq. 2; H225 Acute Tox. 3; H331 Acute Tox. 3; H311 Acute Tox. 3; H301 STOT SE 1; H370	>= 20 % - < 25 %	1*

1* - Pour connaître les limites de concentration spécifiques, reportez-vous aux annexes 1272/2008

Autres composants de ce produit sont non dangereux et/ou sont présents à des concentrations inférieures aux limites de déclaration obligatoire.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8. Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux:
Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Inhalation:
En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. Appeler un médecin.

Contact avec la peau:
Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Contact avec les yeux:
Protéger l'oeil intact. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Ingestion:
Se rincer la bouche à l'eau. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11. :

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:
Eau pulvérisée
Mousse
Dioxyde de carbone (CO2)
Produits extincteurs en poudre

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:
Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Inflammable.
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.
Les vapeurs peut être transportées loin du site de travail avant de s'enflammer et de revenir en flammes à leur source.
En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO2)
formaldéhyde
Phosgène
Chlorure d'hydrogène gazeux

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes sans protection. Enlever toute source d'ignition. Assurer une ventilation adéquate.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte.
Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger:
Porter un équipement de protection individuel. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs denses peuvent initier une inflammation à une distance importante. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Mesures d'hygiène:
Entreposer séparément les vêtements de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs:
Conserver dans le récipient d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit bien ventilé. Stocker à température ambiante. (Température ambiante: > 0 < 35°C) Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	Base / Valeur	Valeur / Type d'exposition	Facteur de dépassement	Remarques
trichlorométhane; chloroforme	INRS (FR) VME	10 mg/m3 2 ppm		
trichlorométhane; chloroforme	INRS (FR) SKIN_DES			Peut être absorbé par la peau.
trichlorométhane; chloroforme	INRS (FR) SKIN_DES			Peut être absorbé par la peau.
trichlorométhane; chloroforme	INRS (FR) VME	10 mg/m3 2 ppm		Règlement impératif (VRC)
trichlorométhane; chloroforme	EU ELV SKIN_DES			Peut être absorbé par la peau.
trichlorométhane; chloroforme	EU ELV TWA	10 mg/m3 2 ppm		Indicatif
trichlorométhane; chloroforme	INRS (FR) VLE	250 mg/m3 50 ppm		Valeur limité
méthanol	EU ELV SKIN_DES			Peut être absorbé par la peau.
méthanol	EU ELV TWA	260 mg/m3 200 ppm		Indicatif
méthanol	INRS (FR) SKIN_DES			Peut être absorbé par la peau.
méthanol	INRS (FR) VME	260 mg/m3 200 ppm		Règlement impératif (VRC)
méthanol	INRS (FR) VLE	1.300 mg/m3 1.000 ppm		Valeur limité

VME - Valeur limite de moyenne d'exposition professionnelle (VME):

SKIN_DES - Désignation de la peau :
TWA - Valeur limite de moyenne d'exposition
VLE - Valeur limite d`exposition à court terme (VLE):

Valeurs DNEL/PNEC

Composant	Utlisation finale/ incidence	Durée d'exposition	Valeur	Voies d'exposition	Remarques
trichlorométhane; chloroforme	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		2,5 mg/m3	Inhalation	
trichlorométhane; chloroforme	Travailleurs / Aigu - effets systémiqies		333 mg/m3	Inhalation	
trichlorométhane; chloroforme	Travailleurs / Long terme - effets locaux		2,5 mg/m3	Inhalation	
trichlorométhane; chloroforme	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		0,94mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
trichlorométhane; chloroforme	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		0,18 mg/m3	Inhalation	
méthanol	Consommateurs / Aigu - effets systémiqies		4mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
méthanol	Travailleurs / Aigu - effets systémiqies		20mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
méthanol	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		4mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
méthanol	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		20mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
méthanol	Consommateurs / Aigu - effets locaux		26 mg/m3	Inhalation	
méthanol	Travailleurs /		130 mg/m3	Inhalation	

	Aigu - effets locaux				
méthanol	Consommateurs / Aigu - effets systémiqies		26 mg/m3	Inhalation	
méthanol	Travailleurs / Aigu - effets systémiqies		130 mg/m3	Inhalation	
méthanol	Consommateurs / Long terme - effets locaux		26 mg/m3	Inhalation	
méthanol	Travailleurs / Long terme - effets locaux		130 mg/m3	Inhalation	
méthanol	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		26 mg/m3	Inhalation	
méthanol	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		130 mg/m3	Inhalation	

Composant	Compartiment de l'environnement / Valeur	Remarques
trichlorométhane; chloroforme	Eau douce: 0,146 mg/l	Assessment factor: 10
trichlorométhane; chloroforme	Eau de mer: 0,015 mg/l	Assessment factor: 100
trichlorométhane; chloroforme	Station de traitement des eaux usées: 0,048 mg/l	Assessment factor: 10
trichlorométhane; chloroforme	Sédiment d'eau douce: 0,45 mg/kg dw	Assessment factor: 10
trichlorométhane; chloroforme	Sédiment marin: 0,09 mg/kg dw	Assessment factor: 50
trichlorométhane; chloroforme	Sol: 0,56 mg/kg dw	
méthanol	Station de traitement des eaux usées: 100 mg/l	
méthanol	Eau douce: 20,8 mg/l	Assessment factor: 10

méthanol	Eau de mer: 2,08 mg/l	Assessment factor: 100
méthanol	Sédiment d'eau douce: 77 mg/kg	
méthanol	Sédiment marin: 7,7 mg/kg	
méthanol	Sol: 100 mg/kg	Assessment factor: 100

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.
Les équipements de protection personelle doivent répondre aux normes EN en vigeur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.

Équipement de protection individuelle
Protection respiratoire:
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Protection des mains:
Matière des gants: Viton®
délai de rupture: > 480 min
Épaisseur du gant: 0,7 mm
Vitoject® 890
Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.
Remplacer en cas d'usure.
Remarques:Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.
En vue des conditions diverses (température, tension) if faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.
Les conditions actuelles de l'utlisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément á l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delá de 50% du temps de perméation recommandé.
Les instructions d´utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d´une grande diversité de types de gants.
Des gants conformes à l`EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

Protection des yeux:
Lunettes de protection chimique

Protection de la peau et du corps:
Vêtement de protection

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux règlementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	:	liquide
Couleur	:	incolore
Odeur	:	caractéristique
Point de fusion/point de congélation	:	donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	:	54 °C à 1.013 hPa
Point d'éclair	:	26 °C
Pression de vapeur	:	donnée non disponible
Densité	:	1,240 g/cm3 à 20 °C
Viscosité, dynamique	:	donnée non disponible
Viscosité, cinématique	:	donnée non disponible
pH	:	donnée non disponible
Hydrosolubilité	:	donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	donnée non disponible
Taux d'évaporation	:	donnée non disponible

9.2 Autres informations

aucune donnée supplémentaire est disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Peut attaquer les matières plastiques.
Oxydants forts
Réagit au contact des métaux en poudre.
Métaux alcalins
Métaux alcalino-terreux
Des bases fortes

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO2)
Formaldéhyde
Phosgène
Chlorure d'hydrogène gazeux

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale:
donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée:
donnée non disponible

Toxicité aiguë par inhalation:
donnée non disponible

Irritation de la peau:
donnée non disponible

Irritation des yeux:
donnée non disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:
donnée non disponible

Danger par aspiration:
donnée non disponible

Autres informations:
Le solvant dessèche la peau.
L'inhalation de vapeur de solvant à haute concentration a un effet narcotique.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour le poisson:
donnée non disponible

Toxicité des plantes aquatiques:
donnée non disponible

Toxicité pour les invertébrés aquatiques:
donnée non disponible

12.2. Persistance et dégradabilité

donnée non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

donnée non disponible

12.6. Autres effets néfastes

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:
Eliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

Emballages:
Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l´enlèvement des déchets des emballages utilisés

Information supplémentaire:
Dispositions relatives aux déchets:
Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE
CE Règlement No. 1013/2006

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR/RID

UN Numéro	:	1992
Description des marchandises	:	LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A. (METHANOL, CHLOROFORME)
Classe	:	3
Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	FT1
Numéro d'identification du danger	:	36
Étiquettes ADR/RID	:	3 (6.1)
Dangereux pour l'environnement	:	non

IATA

UN Numéro	:	1992
Description des marchandises	:	Flammable liquid, toxic, n.o.s. (Methanol, Chloroform)

Classe	:	3
Groupe d'emballage	:	III
Etiquettes de danger	:	3 (6.1)

IMDG

UN Numéro	:	1992
Description des marchandises	:	FLAMMABLE LIQUID, TOXIC, N.O.S. (METHANOL, CHLOROFORM)
Classe	:	3
Groupe d'emballage	:	III
Etiquettes de danger	:	3 (6.1)
No EMS Numéro	:	F-E, S-D
Polluant marin	:	non IMDG Code segregation group 10 – Liquid halogenated hydrocarbons,

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Base	Valeur	Remarques
Règlement (CE) n° 1907/2006, annexe XVII		Ce produit contient un ingrédient conforme de l'Annexe XVII de la Réglementation REACH 1907/2006/CE.

Centre de contrôle de poison

Pays	Numéro de téléphone
Autriche	+4314064343
Belgique	070 245245
Bulgarie	(+)35929154233
Croatie	(+3851)23-48-342
Chypre	+357 2240 5611
République Tchèque	+420224919293; +420224915402
Danemark	82121212
Estonie	16662; (+372)6269390
Finlande	9471977

Pays	Numéro de téléphone
Liechtenstein	+41 442515151
Lituanie	+370532362052
Luxembourg	070245245; (+352)80002-5500
Malta	+356 2395 2000
Pays-Bas	030-2748888
Norvège	22591300
Pologne	+48 42 25 38 400
Portugal	808250143
Roumanie	+40 21 318 3606

France	+33(0)145425959
Grèce	+30 210 779 3777
Hongrie	(+36-80)201-199
Islande	5432222
Irlande	+353(1)8092166
Italie	0382 24444
Allemagne	Berlin : 030/19240
	Bonn : 0228/19240
	Erfurt : 0361/730730
	Fribourg : 0761/19240
	Göttingen : 0551/19240
	Homburg : 06841/19240
	Mainz : 06131/19240
	Munich : 089/19240
Lettonie	+37167042473

Slovaquie (NTIC)	+421 2 54 774 166
Slovénie	+386 1 400 6051
Espagne	+34915620420
Suède	112 (begär Giftinformation);+46104566786
Suisse	145
Royaume Uni	(+44) 844 892 0111

Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques
Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances (LIS)
Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Korea. Existing Chemicals Inventory (KECI)
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances
Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand
Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

chloroforme	:	H302	Nocif en cas d'ingestion.
		H315	Provoque une irritation cutanée.
		H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
		H331	Toxique par inhalation.
		H351	Susceptible de provoquer le cancer.
		H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
		H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
		H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion et inhalation.
méthanol	:	H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
		H331	Toxique par inhalation.
		H311	Toxique par contact cutané.
		H301	Toxique en cas d'ingestion.
		H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.
Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations :
CE Communauté Européenne
CAS Chemical Abstracts Service
DNEL Derived no effect level
PNEC Predicted no effect level
vPvB Very persistent and very biaccumulative substance
PBT Persistent, bioaccmulative und toxic substance

HYDRANAL™-LipoSolver CM

37855-1L

Version 1.5	Date de révision 24.08.2020

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.
Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.